

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'étude de 100 000 F destiné à une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu les travaux de construction du quartier du Rolliet qui vont bientôt débuter,

vu la planification envisagée pour la suite du développement des Cherpines,

vu les aménagements extérieurs des nouveaux quartiers qui doivent être pensés avant le début des travaux de construction des bâtiments,

vu le souci des Conseils administratif et municipal d'anticiper la qualité de vie dans les futurs quartiers afin d'offrir aux nouveaux habitants, travailleurs et visiteurs, un cadre de vie agréable à tous niveaux,

vu la volonté de diminuer les îlots de chaleur autant que faire se peut,

vu le nombre d'années nécessaires pour que des arbres soient suffisamment grands pour assurer leurs missions,

vu la vitesse de croissance différente selon les essences,

vu la reprise possiblement difficile après la plantation, en fonction de la taille de l'arbre et de la qualité du sous-sol,

vu les récents constats de différences de résistance de certaines essences aux changements climatiques,

vu les grands projets en cours sur notre Canton, qui vont concentrer la demande en arbres sur des périodes similaires,

vu la volonté de travailler avec des fournisseurs proches,

vu les différences de prix des arbres en fonction de leurs taille et âge,

Le Conseil municipal décide

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter d'étudier dès maintenant l'arborisation à envisager pour le quartier des Cherpines, selon les points évoqués dans l'exposé des motifs joint à la présente délibération.

2. De charger le Conseil administratif de déterminer la meilleure manière de prévoir, dès 2022, les montants nécessaires au succès de cette opération qui se réalisera de façon échelonnée dans le temps.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100 000 F destiné à réaliser cette étude.
4. De charger le Conseil administratif de proposer à la Commune de Confignon d'agrandir l'étude au périmètre de l'entier des Cherpines, moyennant une participation financière proportionnelle de sa part.
5. De comptabiliser cette dépense brute prévue de 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
7. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

Pour le PLR de Plan-les-Ouates :

Véronique Dubois, Romy Ferri, Luis Brunschweiler, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy,
Michel Favre

SF/PL – 30.10.2020

Exposé des motifs

Les instances politiques de notre Commune ont, dès le début du grand projet des Cherpines, mis en œuvre tout ce qui était en leur pouvoir pour offrir une qualité de vie agréable aux futurs habitants, travailleurs et visiteurs du quartier, notamment par le biais de mesures innovantes.

Le stationnement et l'offre de loisirs étant des dossiers déjà largement avancés, il convient maintenant de se préoccuper de la qualité de vie que nous souhaitons voir se réaliser, dès le début de vie du quartier, dans ses divers espaces publics extérieurs.

Pour ce faire, il convient de se projeter à moyen et long termes, et de réfléchir dès maintenant à ce que nous pouvons d'ores et déjà mettre en œuvre.

En matière de verdissement des espaces publics, de diminution des îlots de chaleur et des nuisances dues au bruit, force est de constater que trop souvent lors de nouveaux aménagements, des arbres sont plantés sans que leur taille n'atteigne le but escompté avant plusieurs années.

Dès lors, la présente délibération vise à charger le Conseil administratif de lancer une étude qui aura pour but de :

- * Déterminer quelles essences seraient les plus aptes à se développer et se maintenir aux Cherpines, durant plusieurs dizaines d'années, au vu de la nature et de la qualité du terrain ainsi que des changements climatiques envisagés.
- * Déterminer l'emplacement, le nombre et l'âge (la grandeur) de ces arbres qui devront pour la majorité être de grande taille.
- * Se renseigner auprès de pépiniéristes genevois sur la possibilité de choix et de réservation possibles de spécimen précis en vue d'un plantage dans plusieurs années (selon calendrier à établir).
- * Produire le plan financier (chiffrage et calendrier des engagements financiers) induit pour la réservation d'arbres qui grandiront dans les pépinières, l'acquisition, le transport puis la plantation de ces arbres.
- * Présenter une projection budgétaire temporelle en vue de la constitution financière d'une provision qui permettra, le moment venu d'assumer le surcoût important que représentera la plantation d'arbres de bonne taille.
- * Présenter l'outil budgétaire qui permettrait, dès 2022, d'atteindre ce but de la meilleure façon (fonds, provision, etc).

Si l'on considère d'une part, les différents grands projets en cours sur notre Canton, dont certains aboutiront dans les mêmes temps, tous avec de grandes demandes de plantations, et d'autre part, les investissements conséquents que notre Commune devra consentir pour ses nouveaux quartiers, il nous appartient d'anticiper et de planifier cet aspect du futur quartier des Cherpines le plus en amont possible pour se donner, tant aux arbres qu'à nous, toutes les chances, d'arriver sans trop de souci au but fixé.

Dès lors que ce futur quartier sera pour les 2/3 sur le territoire de la Commune de Confignon, la présente délibération encourage le Conseil administratif à agrandir le périmètre de cette étude à l'entier du quartier, moyennant l'accord et une participation financière de la commune de Confignon.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions de l'accueil que vous porterez à cette délibération.

Pour le PLR de Plan-les-Ouates

Véronique Dubois, Romy Ferri, Luis Brunschweiler, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy,
Michel Favre